

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 octobre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2014**

**2014 DDEEES 1107G** Subvention (5 000 euros) à l'Institut Français du Tourisme.

**M. Jean-François MARTINS, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 16 septembre 2014, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général lui propose l'attribution d'une subvention à l'Institut Français du Tourisme ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'Institut Français du Tourisme, 2 rue Conté à Paris 3<sup>ème</sup> Paris (n° simpa 25021).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée rubrique 94 / nature 6574 / ligne DF55002 du budget de fonctionnement 2014 du Département de Paris.